



SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

DÉPASSEMENT DE RATIO

2019-2020

Depuis l'an dernier, plusieurs de nos membres inquiets nous ont interpellé sur le dépassement des ratios en service de garde.

La convention collective, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et le Cadre d'organisation des services de garde en milieu scolaire déterminent que le ratio ne doit pas dépasser 20 élèves. Le ratio est de 20 élèves présents par éducatrice.

Le dépassement de ratio est très inquiétant pour la sécurité des élèves et pour la qualité de vie au travail de nos membres qui doivent composer avec des conditions de travail de plus en plus difficile, tel que pénurie de personnel, remplacement non comblé, invalidité etc.

Nous vous prions de transmettre ce lien aux éducateurs.trices pour un sondage sur les ratios. Cela nous permettra d'analyser la situation et d'intervenir auprès du service des ressources humaines et de l'organisation scolaire afin de corriger la situation des dépassements de ratio.

Vous avez également accès à ce sondage via le Facebook et le site Web du Syndicat.

Suivez ce lien pour répondre au sondage: [SONDAGE DÉPASSEMENT DE RATIO](#)

En toute solidarité,

